



BULLETIN  
D'INFORMATION  
MUNICIPAL

# à l'ombre du baou

n°33 - janvier 2013

## SOMMAIRE

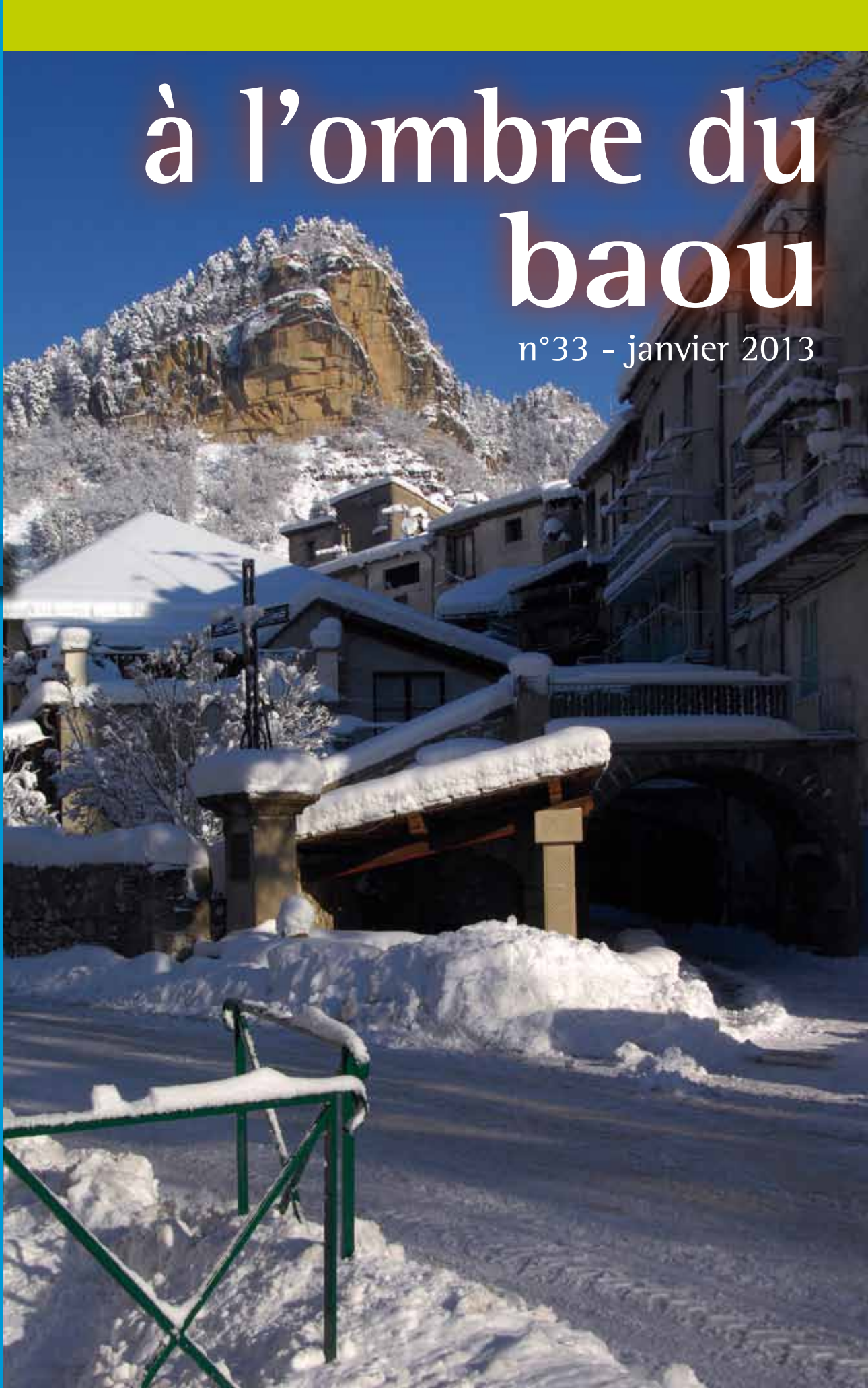
Cérémonie des Voeux  
↳ 2

Valorisation des Grès  
↳ 7

Immobilier  
↳ 10

Information diverses  
↳ 11

La vie de la cité  
↳ 12



# BONNE ANNEE 2013

## Annotaines, Annotains, chers amis

Retrouvez dans les lignes qui suivent l'intégralité du discours prononcé par Jean BALLESTER, Maire d'Annot, lors de la cérémonie des vœux à la population, le 6 janvier 2013, à la salle polyvalente.

**B**onjour à toutes et à tous.  
La cérémonie des vœux est un moment privilégié qui permet à notre communauté villageoise de se rassembler et de se retrouver dans la convivialité.

En cette période difficile que nous traversons, la commune, cellule élémentaire de notre démocratie, demeure l'institution la plus respectée des français car le contact entre les élus et les citoyens est direct, sans artifice ou intermédiaire, au plus près des préoccupations de chacun dans sa vie de tous les jours.

Pour commencer, je tiens à vous souhaiter à tous une excellente année 2013, la santé, le bonheur, la réussite dans vos projets...

Certains d'entre vous ou de vos proches connaissent des difficultés ou sont frappés par la maladie, le deuil, le chômage, la solitude... A tous ceux-là, j'adresse un message de fraternité, de chaleur humaine et d'espoir.

Pour partager ce moment, je tiens à remercier nos invités de marque qui nous font l'amabilité d'être présents cet après-midi.

C'est également le moment de remercier ceux qui travaillent autour de moi.

Tout d'abord l'ensemble des personnels des services municipaux pour leur travail efficace au service de la commune.

Ensuite, je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues du Conseil Municipal et tout particulièrement les adjoints et les conseillers délégués qui, chacun dans son domaine de compétence et de délégation, m'apportent un grand soutien et contribuent ensemble à l'efficacité de l'action municipale.

La cérémonie des vœux, c'est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les projets de la nouvelle année.

Je tiens au préalable à vous donner quelques chiffres clés de l'année 2012 pour notre commune :

- nous avons déploré 11 décès,
- nous avons célébré 4 mariages,
- nous avons eu 6 naissances,
- nous avons délivré 11 permis de construire et 41 déclarations préalables,
- selon les derniers chiffres de

l'INSEE issu du recensement de février 2012, notre population est de 1 100 habitants, correspondant à une hausse de 81 habitants par rapport au recensement de 2007 soit un peu plus de 7 % sur la période.

Nous pouvons nous réjouir de cette croissance de la population, preuve d'une commune qui n'est pas en déclin, mais bien vivante.

Cela me donne l'occasion de saluer et souhaiter la bienvenue aux nouveaux Annotains, qui je l'espère sauront très vite intégrer notre communauté et trouver à Annot la joie et le plaisir d'y vivre.

En 2012, notre action municipale a été guidée par la maîtrise de nos finances, d'une part le respect de notre engagement de ne pas augmenter les impôts (avec le maintien des taux d'imposition pour l'ensemble des taxes locales communales) et d'autre part la maîtrise de notre endettement.

Pour conserver notre capacité d'investir, nous devons veiller à la maîtrise de notre budget de fonctionnement et de l'effectif de nos personnels.





*Notre objectif principal est d'assurer un développement harmonieux et maîtrisé de notre commune au profit de tous, en conservant l'authenticité de notre village. Ce développement est indispensable au maintien de nos classes, des services, de l'offre médicale, de la pérennité de nos commerces et des artisans.*

*Il en découle les différents axes de notre action municipale :*

- apporter des services de très bonne qualité aux familles, grâce au soutien de la CAF, avec la crèche associative et la Communauté de Communes Terres de Lumière, l'accueil périscolaire et la cantine,
- soutenir la vie associative très active de notre commune (près de 30 associations actives) dans les domaines de la culture, du sport, et des loisirs. L'offre d'activités ou de manifestations proposée par les associations est exceptionnelle et je tiens à remercier chaleureusement tous les responsables et bénévoles qui s'investissent sans compter. J'en profite pour souhaiter longue vie à une toute nouvelle association « Les jardins potagers d'Annot » et souligne que par convention la commune lui a mis à disposition et à titre gracieux un terrain communal,
- conduire des investissements structurants permettant de répondre au mieux à ces différentes priorités.

*L'année 2012 aura été marquée par plusieurs réalisations d'importances :*

- la réalisation du parking du Collège permettant de sécuriser le ramassage scolaire et d'augmenter le nombre de stationnements. Avec cette opération, nous avons créé une nouvelle voie de circulation qui permet de désenclaver le vieil Annot mais aussi de faciliter l'accès



*au cimetière,*

- la réalisation d'une nouvelle tranche d'assainissement collectif en rive droite de la Vaire quartier Pré Martin et Coste Mouline, permettant à près de 40 foyers de se retrouver connectés au réseau d'assainissement communal et d'avoir une bande de roulement entièrement neuve,

- la fin de la réhabilitation du bâtiment central du Village Vacances du Pré Martin, avec notamment la réalisation d'une chaudière bois pour le chauffage de l'école et des salles, la rénovation des salles de l'étage et du bar, et la réalisation d'un ascenseur rendant le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite.

*La commune dispose désormais d'un outil capable d'accueillir un panel très large d'activités. Pour en assurer le meilleur remplissage, la commune a décidé de le confier, au terme d'une procédure de mise en concurrence, à un prestataire privé, tout en restant propriétaire du site.*

- pour soutenir les activités sportives et de loisirs, nous avons également doté en 2012 notre centre équestre d'un manège couvert permettant ainsi à notre gestionnaire de développer son activité tout au long de l'année et par tous les temps. Ce nouvel

*outil doit permettre de pérenniser l'activité équestre sur la commune et accentuer son développement.*

- d'autres réalisations ont vu le jour cette année sur la commune, j'évoquerai ainsi la réalisation d'un accès et parking pour la salle de sport, l'acquisition et la pose d'un WC public au Parc de Vérimande, ainsi que d'un vestiaire pour arbitre de foot, le changement des bancs publics sur les places du Grand Marché et du Germe,

- la commune a également obtenu un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement au quartier la Ribière et a d'ores et déjà délibéré pour la mise en vente de 8 lots.

- je souhaite aussi vous dire que notre étude sur le développement durable des Grès d'Annot s'est conclue cette année et a obtenu le 22 novembre dernier un avis favorable et à l'unanimité de la Commission Départementale des Sites Classés, soulignant ainsi la qualité du travail fourni.

- la commune s'est vue décerner en 2012 le prix d'excellence au Concours des Villes et Villages Fleuris du département des Alpes de Haute-Provence. Nous avons aussi postulé au concours régional pour l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur.



*J'espère que 2013 nous apportera ce label qui est bien plus que cela : il assure aux visiteurs de trouver un village doté d'une ambiance accueillante, d'un environnement protégé, d'un lien social renforcé et d'une bonne qualité de vie.*

*- je tiens également à souligner une réalisation très symbolique touchant au patrimoine de notre abbatale : la rénovation du clocher de l'église Saint-Jean Baptiste s'est poursuivie non sans mal. En effet, nous avons été confrontés à des difficultés d'approvisionnement en matériaux locaux suite à des exigences de l'Architecte des Bâtiments de France. A cette heure, je peux vous affirmer que le chantier sera terminé en Juin 2013 ; en effet, les grès des piliers conformes aux attentes de l'Architecte des Bâtiments de France ont été trouvés par l'entreprise.*

*- enfin, je vous l'annonçais l'an dernier à la même époque ; aujourd'hui la réalisation d'un gîte d'accueil pour personnes handicapées et leurs familles, porté par l'association monégasque MONACO DISEASE POWER a vu le jour et les travaux devraient se terminer avant l'été prochain. C'est bien la preuve que lorsqu'un projet est solide, la commune n'hésite pas à le soutenir.*

*Après le bilan 2012, je souhaite*

*maintenant vous présenter les projets et les priorités de la municipalité en 2013.*

*Nous poursuivrons notre effort d'investissement dans la réalisation d'équipements permettant de répondre aux attentes de la population dans différents domaines prioritaires et ce malgré un contexte économique difficile.*

*Pour le développement économique et touristique, nous réaliserons les différents projets qui ont été validés par l'étude sur le développement durable des Grès d'Annot. Toutes les étapes de cette étude, du diagnostic à l'avant-projet détaillé, ont été validées par un comité de pilotage composé de représentants du Conseil Général, de la Région, de l'Etat, du Pays A3V, de l'Office de Tourisme, et d'associations locales (escalade et patrimoine).*

*La commune dispose maintenant d'une étude opérationnelle qui lui a permis d'obtenir 80% de financement sur un projet global de 350 000 € HT.*

*Ainsi les travaux d'amélioration du sentier de découverte des Grès, la requalification des sites d'escalade, le projet pédagogique d'interprétation innovant, et la réalisation d'une nouvelle signalétique vont être lancés au court du premier trimestre.*

*Nous allons en 2013 engager les travaux de viabilisation du lotissement communal «La Ribière», et poursuivre la vente des lots restants.*

*Nous espérons pouvoir réaliser la dernière tranche d'extension du réseau d'assainissement du Collège au quartier la Ribière. Le Conseil Général s'attachera, alors, à la réfection de la chaussée.*

*Au travers du Syndicat Intercommunal d'Electrification, nous souhaitons qu'en 2013 le projet de mise aux normes de l'éclairage public aboutisse et ainsi rénover une partie de notre parc.*

*Enfin, après avoir étudié les différentes possibilités techniques et défini un coût de rénovation proche du million d'euros, nous envisageons de lancer*





la réhabilitation de la piscine communale. Nous travaillons activement à trouver la meilleure formule possible pour la commune. En tout état de cause cette réhabilitation ne pourra s'envisager que par phases.

2013 sera aussi une année importante pour l'intercommunalité.

Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence vient de prendre un arrêté de périmètre pour une Communauté de Communes regroupant les territoires des deux intercommunalités actuelles, à savoir «Pays d'Entrevaux» et «Terres de Lumière». Jean MAZZOLI, Président de la Communauté de Communes «Terres de Lumière» vous exposera ce que cet arrêté engendre.

Avant de conclure, je souhaiterais faire une mise au point sur un bruit qui court et bien entretenu par certains esprits chagrins qui se reconnaîtront.

Nous avons toujours déclaré que nous ne rentrerions pas dans leur polémique, préférant garder notre énergie pour l'action en faveur de notre cité. Toutefois, il m'a paru logique d'apporter une réponse aux ragots qui laissent entendre que le groupe Arnault TZANCK souhaitait réaliser à Annot et dans les bâtiments de l'ancien Hôtel du Parc



une maison de retraite médicalisée ; ce qui vous en conviendrez ne pourrait que nous réjouir.

Leur soi-disant mandataire pour mener à bien cette opération, en l'occurrence M. KATAN, nous a fait part de ce projet sans toutefois vouloir nous donner le nom du porteur de projet.

Nous avons toutefois, bien que n'étant en rien décideur dans la vente de ce bâtiment, donné accès à divers documents d'urbanisme et organisé une réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France. Chemin faisant, au cours d'un entretien avec ce mandataire, il a demandé si la commune pouvait exonérer le futur projet de la taxe locale d'équipement.

Afin de pouvoir présenter cette demande en Conseil Municipal,

il était nécessaire d'avoir, bien entendu, le nom du promoteur en plus des éléments techniques sur ce dossier. C'est seulement à ce moment que nous avons eu connaissance du nom de TZANCK.

En élu responsable, j'ai contacté les responsables de ce groupe et après un appel téléphonique et une rencontre sur Saint-Laurent du Var, j'ai pu en conclure que toute cette histoire n'était que du vent. Pour vous en convaincre, je vous donne lecture d'un extrait du courrier du Docteur Jean-Marie SALVADORI, Directeur Général du groupe : «...les allégations de M. KATAN sont nulles et non avenues ; le groupe Arnault TZANCK n'a aucune intention de développer, en quelque lieu que ce soit, son activité de maison de retraite». Ceci met un terme à ces affabulations.

Pour conclure, je vous remercie de votre attention et vous renouvelle tous mes vœux pour 2013. Je vous invite à partager le verre de l'amitié et les galettes préparées par notre boulanger-pâtissier.

Que l'annado que ven siegue ben granado et ben acoumpagnado, afin que l'an que ven si li sien pa maïs, sieguen pas mens.

Jean BALLESTER  
Maire d'Annot  
Conseiller Général





## Discours du Président de la Communauté de Communes

**J**e remercie Jean BALLESTER de me donner la parole pour faire un point sur l'évolution du dossier de l'intercommunalité.

Il y a un an, ici même, à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux, je vous faisais part de l'adoption des schémas départementaux de coopération intercommunale des Alpes de Haute Provence le 28/11/2011 et des Alpes Maritimes le 9/12/2011.

Ces deux schémas n'étant pas concordants au niveau du canton d'Entrevaux, je concluais donc en disant que l'année 2012 serait certainement riche en débats, que vous y seriez associés et que je vous tiendrais bien sûr régulièrement informés par Internet et par une publication de la Communauté de Communes.

Je ne l'ai pas fait et certains s'empressent aujourd'hui de dénoncer des «promesses non tenues» et des «paroles sans lendemain».

Si telle a été mon attitude c'est tout simplement que je n'ai pas l'habitude de parler pour ne rien dire.

En effet, de janvier à décembre 2012, le dossier de l'intercommunalité est resté au point mort et pour cause :

- la Préfète Yvette Mathieu, qui avait élaboré le projet de schéma départemental et présidé toutes les réunions ayant abouti à son approbation, a quitté le département le 11 janvier, (notre rencontre prévue le 8 février n'a pas pu avoir lieu).

- le sous-Préfet de Castellane, Pierre Coron, plus particulièrement chargé du schéma départemental de coopération intercommunale, nous a quitté à son tour dès le mois de Mars.

- le nouveau Préfet, Michel Papaud, venant de prendre ses fonctions, il ne lui a pas été possible de relancer la mise en œuvre du schéma départemental avant les périodes de

réserve imposées à l'administration, dès le mois d'avril, par les élections présidentielles puis législatives.

- la période estivale n'a pas permis de réactiver ce dossier et faute de représentant de l'Etat dans l'arrondissement, il a fallu attendre la prise de fonction d'un nouveau sous-Préfet, Didier Bernard, à Castellane, au mois d'octobre, pour pouvoir enfin reparler de l'intercommunalité dans le secteur Annot/Entrevaux.

Le Préfet l'a, en effet, chargé d'évaluer la situation de notre territoire.

Pour ce faire il a rencontré séparément les élus des deux communautés de communes avant de nous réunir le 20 novembre dernier à la sous-Préfecture.

Ces contacts lui ont permis de faire remonter une analyse la plus étayée possible au Préfet. Celui-ci a souhaité nous rencontrer à son tour le 6 décembre avant d'annoncer le 17 décembre qu'il prendrait un arrêté de périmètre pour les deux communautés de communes d'Annot et d'Entrevaux, ce qu'il a effectivement fait le 20 décembre.

Cet arrêté a été reçu dans les communes et communautés à partir du 31 décembre. Il est consultable à la Communauté de Communes et dans les Mairies.

Nous avons donc jusqu'à la fin du mois de mars pour délibérer, et si 50% des communes et communautés du territoire de nos deux cantons y sont favorables et à condition qu'elles représentent au moins 50% de la population, le Préfet aura à son tour 3 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013, pour prendre un second arrêté créant une nouvelle communauté Annot/Entrevaux.

Le débat, suspendu pendant l'année 2012, peut maintenant reprendre.

Les communes du canton d'Annot et la Communauté de Communes Terres de Lumière devront, par

délibération, confirmer leur volonté jusqu'ici affirmée de se rapprocher de nos voisins d'Entrevaux.

Ceux-ci devront faire de même.

Nous souhaitons donc mettre à profit, ensemble, le délai qui nous est donné pour évaluer, très précisément et avec l'aide des services de l'Etat, les effets d'une telle fusion.

Et comme je m'y étais engagé il y a un an, vous y serez associés et vous serez tenus régulièrement informés. Nous connaissons désormais notre calendrier et les échéances de l'intercommunalité pour 2013.

Dans le département voisin des Alpes Maritimes les choses se passent de façon tout à fait comparable. Le schéma départemental 06 a été revu le 10 décembre dernier et il revient sur les limites départementales.

L'ambiguïté relative au canton d'Entrevaux est donc levée et la structuration des territoires va pouvoir reprendre au sein de chaque département.

Dans un second temps, l'élargissement de ces territoires pourra être envisagé. Nous avons toujours été favorables à cette façon d'appréhender notre avenir et nous continuerons à travailler dans cette perspective. Puissions-nous avec nos amis d'Entrevaux collaborer efficacement dans cette démarche.

C'est le vœu que je formule pour l'intercommunalité en 2013.

Bonne et heureuse année à tous.

Jean MAZZOLI  
Président de la Communauté de Communes «Terres de Lumière»

retrouvez les informations  
et l'actualité concernant la  
communauté de communes  
«terres de lumière»  
sur le site  
[www.cc-annot.org](http://www.cc-annot.org)



## Un produit touristique à la hauteur du site exceptionnel des Grès d'Annot

Il y a un peu plus de deux ans nous vous annonçons le lancement d'une étude de valorisation durable des grès d'Annot. Nous arrivons aujourd'hui en phase opérationnelle.

La Municipalité a souhaité, à travers ce projet, tirer parti du site des Grès pour asseoir son développement touristique.

Nous attendons de ce projet une augmentation de la notoriété du site et un renforcement du lien entre le site des Grès et le village, afin d'engendrer des retombées économiques locales,

Cet objectif doit nous permettre d'aboutir à un véritable produit touristique, à la hauteur du site exceptionnel que sont les Grès d'Annot. Cette démarche s'inscrit également, au travers de l'Espace Naturel Sensible, dans un objectif de protection et de respect de la fragilité écologique, géologique et paysagère du site ; l'objectif étant de trouver un équilibre entre fréquentation et protection.

Aujourd'hui, nous vous présentons les conclusions de cette étude qui a été présentée et validée par le comité de pilotage fin avril 2012, et qui a obtenu un avis favorable et à l'unanimité de la Commission Départementale des Sites.

Pour mémoire, le comité de pilotage était composé de représentants de la commune, de l'Office de Tourisme, du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence, de la Région PACA, du Pays A3V, de l'Etat et d'associations locales.

Cette étude, d'un montant de 46 000 € HT, a été financée à 80 % par l'Europe, la Région et le Conseil Général.

Ce projet a été long à aboutir car il comprenait plusieurs étapes indispensables à la prise en compte de nombreux facteurs.

Tout d'abord un diagnostic a été réalisé afin de faire un état des lieux, le plus exhaustif possible. Cet état des lieux a fait apparaître un grand nombre de points forts, mais aussi de points faibles. Ce qui nous a permis de définir un certain nombre d'objectifs.

### LE DIAGNOSTIC

Il a permis de mettre en lumière plusieurs objectifs :

- valorisation et préservation : préserver l'environnement, la biodiversité, le patrimoine et la qualité des paysages. Valoriser les patrimoines existants en permettant aux publics de les comprendre grâce à des supports d'interprétation

- requalification du site d'escalade : développer une escalade familiale sur certains blocs, poursuivre le développement de l'escalade traditionnelle, redéfinir les sites de pratique en prévoyant le déséquipement de certaines voies, définir le mode de gestion de la pratique au vu des enjeux écologiques

- réalisation de travaux d'urgence : assurer la praticabilité des itinéraires, améliorer l'assise du sentier, mettre à jour le balisage et la signalétique, créer un produit d'interprétation pour faire de la randonnée un véritable support de découverte

- définition d'une politique et d'une stratégie de commercialisation : définir les publics cibles, appréhender les clientèles de proximité, de semi-proximité et lointaines, définir des outils de communication adaptés, définir une charte graphique et visuelle, être novateur dans les supports de présentation et de communication.

Forts d'un diagnostic complet et exhaustif validé par le comité de pilotage, nous avons travaillé sur le concept.

### LE CONCEPT

Le site des Grès d'Annot est un site naturel, classé, protégé avec des espèces fragiles. Il convient donc d'éviter de gros aménagements ou activités ayant un impact sur l'environnement et les écosystèmes.

Nous avons retenu une valorisation basée sur des activités douces nécessitant des équipements limités.

La richesse patrimoniale des lieux et les activités présentes sur le site ont orienté le concept sur la découverte interprétée, la randonnée et l'escalade, avec la thématique suivante pour le projet d'interprétation : «LES GRES D'ANNOT, UN SITE NATUREL DE DECOUVERTE. VOYAGE AU GRE DES TEMPS. DECOUVREZ, PROMENEZ, RANDONNEZ, GRIMPEZ !»

Cette thématique est l'élément fort du site et constitue une base primordiale de connaissance de celui-ci. Ce thème central, nous avons choisi de le relier à une série de thématiques satellites «autour des Grès» :



Le concept global que nous avons retenu va permettre la mise en tourisme d'une concentration exceptionnelle de richesses naturelles et patrimoniales, dans le respect des principes du développement durable.

La valorisation des ressources naturelles, du patrimoine et de l'histoire du site via des pratiques de pleine nature, douces et accessibles aux sportifs comme aux familles et promeneurs, doit permettre de générer des retombées économiques



qui pérennisent l'activité des prestataires et l'ensemble des commerces et services touristiques, au-delà des mois d'été.

L'interprétation se matérialisera sur le terrain par la présence de balises permettant de repérer les points les plus intéressants de patrimoine. Elle sera basée sur le développement de contenus pouvant être mis à disposition des visiteurs sur support papier ou application smartphone. Par ailleurs une adaptation ludique pour les enfants sera déclinée et un film d'animation 3D expliquant la formation des Grès d'Annot sera créé.

## LE PROJET DÉTAILLÉ - ACTIVITÉS

=> mise en sécurité des sentiers de promenade et de randonnée : à l'issue du diagnostic, 7 zones de travaux dits « d'urgence » ont été retenues. Les problématiques à traiter sont diverses : emmarchement en rondins, dalles glissantes, passages instables dans les marnes, absence de balisage, circulations d'eau inondant le sentier et le rendant impraticable. Des aménagements spécifiques et intégrés au site vont être réalisés afin de rendre le sentier plus sûr et ouvert aux familles.

=> requalification du site d'escalade. A l'issue du diagnostic, 3 secteurs à enjeux ont été identifiés :

- sur le secteur de la Gare il est nécessaire de rééquiper certaines voies, et l'aménagement de nouvelles voies écoles permettra de développer l'escalade d'initiation et l'escalade familiale. L'accès à certains blocs doit être amélioré, notamment afin de mieux distinguer les zones d'assurance et le sentier. Enfin, la signalétique sera renforcée.

- sur le secteur de la Chambre du Roi et des Jardins du Roi, il apparaît nécessaire d'interdire l'équipement de nouvelles voies afin de préserver le caractère remarquable du site.

Ainsi une dizaine de voies devront être déséquipées dans le Jardin du Roi.

- sur le secteur des falaises, il apparaît également nécessaire d'interdire l'équipement de nouvelles voies. Ce secteur recèle un fort potentiel en matière d'avifaune et de chiroptères. Une étude complémentaire sera réalisée pour étudier l'impact réel de la pratique sur la population de chiroptères.

## LE PROJET DÉTAILLÉ - INTERPRÉTATION

La mise en place de deux sentiers d'interprétation est prévue :

- un circuit de niveau découverte «les secrets de la Chambre du Roi», d'une durée de 2h30,
- un circuit de niveau randonneur «la grande découverte des Grès» d'une durée de 4h.

L'interprétation se matérialisera par la présence de balises permettant de repérer les points les plus intéressants de patrimoine. Le contenu sera mis à disposition des visiteurs sur support papier et application smartphone. Il se composera d'une présentation générale du site avec une carte et du détail des points d'interprétation avec illustrations.

Les thèmes de l'interprétation :

- les chaos et les blocs, origines et légendes
- les abris sous roche, une histoire millénaire
- les roubines, géologie et végétation
- les jardins du roi : un monde étrange
- la formidable histoire des grès d'Annot
- histoire et légende de la Chambre du Roi
- sur les traces du continent disparu
- les falaises et leur gardien, comprendre les paysages
- la forêt de châtaigniers
- les jeux de l'érosion, l'eau et les grès

- Vers-la-Ville, les grès et l'habitat

Un film d'animation 3D va être créé et portera sur le thème de l'histoire de la formation des Grès d'Annot. Il alternera des vues sur le terrain et des animations virtuelles réalisées par ordinateur.

Un document spécifique pour les enfants sera conçu avec des fiches circuits sous forme d'un jeu de pistes avec énigmes pour les enfants de 4 à 12 ans.

La mise en place du processus d'interprétation prévoira l'élaboration et la maintenance d'une plateforme Internet de gestion des contenus touristiques et culturels à destination des touristes français et étrangers. Celle-ci offrira aux touristes divers contenus numériques, notamment adaptés aux téléphones de nouvelle génération (smartphones).

## LE PROJET DÉTAILLÉ - SIGNALÉTIQUE

Le projet signalétique comporte un volet routier permettant de faire connaître le site aux usagers de la RD202 puis de les guider jusqu'à la Place du Germe. Des panneaux de type «informations culturelles et touristiques» seront implantés et comporteront le pictogramme «site classé». Ces panneaux porteront la mention «Site Naturel des Grès d'Annot».

La signalétique sera également renforcée sur le site. Les visiteurs seront guidés pour l'accès au parking et au point d'information.

La signalétique d'accueil fera le lien entre l'arrivée en voiture ou en train et le site. Elle présentera brièvement les activités et le patrimoine à découvrir, les éléments sensibles du site et sa réglementation, les informations utiles et pratiques, les informations de sécurité et de comportement et permettra de s'orienter et de se diriger dans la bonne direction.





La signalétique directionnelle qui guidera les pratiquants sur le site sera composée d'une signalétique randonnée (basée sur la charte du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence), d'une signalétique liée aux sentiers de découverte et d'une signalétique liée à l'escalade.

Chaque pratique bénéficiera également d'un panneau dédié de présentation de l'activité.

## LE PROJET DÉTAILLÉ - GESTION DU SITE

Nous avons également prévu un ensemble d'opérations de maintenance sur les sentiers, afin d'assurer la pérennité des réalisations. Le dispositif d'interprétation sera vérifié tous les 6 mois, mais également si besoin sur remarques des visiteurs, afin de s'assurer du maintien en bon état des bornes repères.

Concernant l'escalade, les opérations

de contrôle et d'entretien devraient être effectuées par l'association annotaine «Vive les Gestes» en charge de l'entretien du site, ou par la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade).

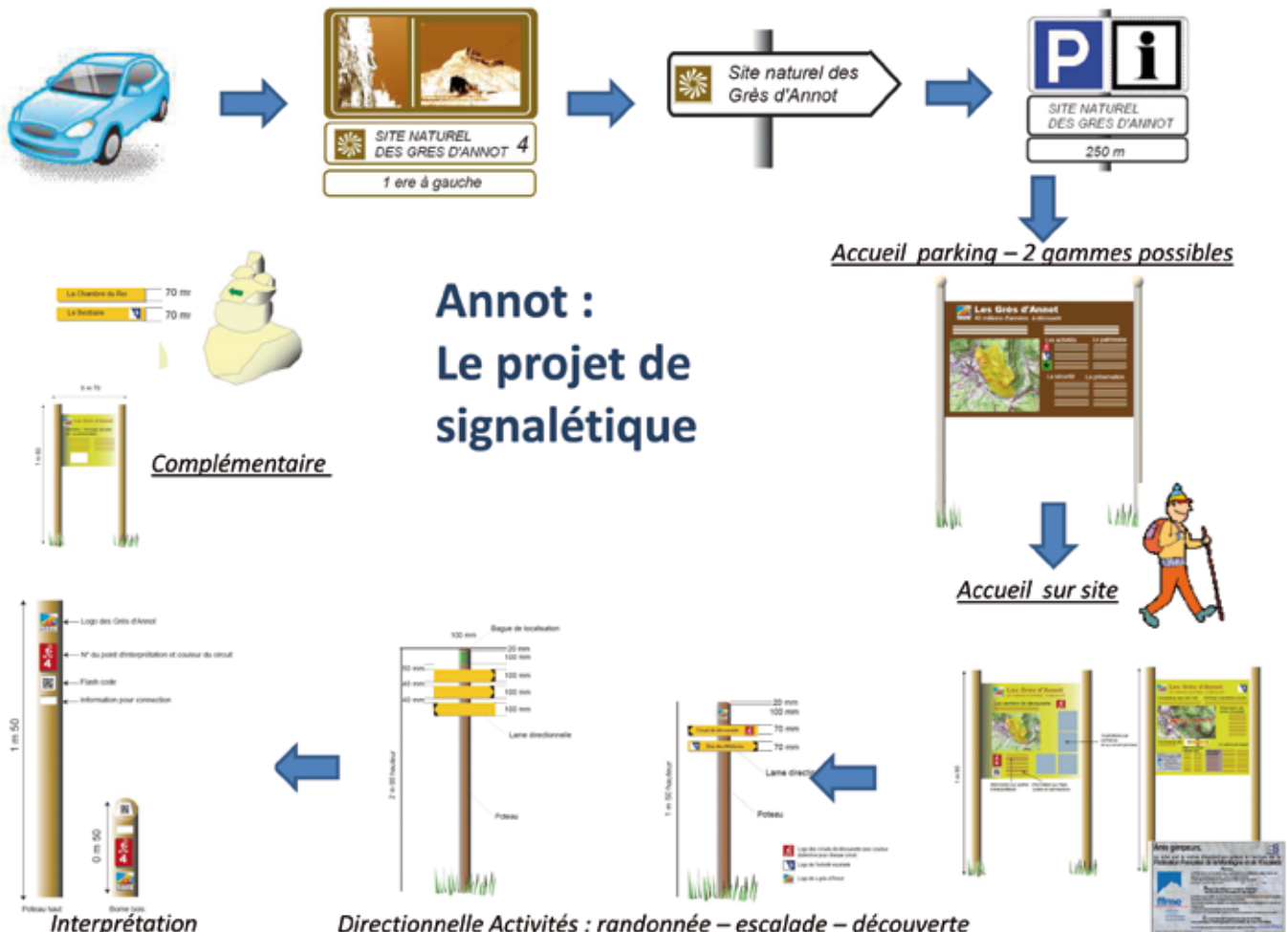
Concernant le patrimoine naturel et culturel, le maintien des populations d'oiseaux nicheurs, de chiroptères et de la richesse floristique du site est un objectif qui sera atteint grâce à des mesures de conciliation et des études complémentaires sur l'impact de la pratique de l'escalade. La conservation des abris sous roche nécessitera quant à elle la maîtrise foncière.

Enfin, il est intéressant de connaître la fréquentation du site et son évolution. Pour cela, il est prévu l'installation de 2 écompteurs. La gestion des données et leur analyse seront effectuées par l'Office de Tourisme.

Un comité de gestion du site naturel va être créé. Ce comité se réunira au moins deux fois par an. Il aura pour objectifs de favoriser le développement d'une meilleure connaissance scientifique, de veiller à une gestion harmonieuse du milieu et de la fréquentation.

En avril et juin 2012 le Conseil Municipal a validé ce projet qui s'élève à la somme de 307 824 € HT avec un plan de financement à hauteur de 80 %.

A ce jour, la commune a obtenu l'intégralité de ce financement par la Région PACA, le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence, l'Etat et l'Europe. La consultation des entreprises est en cours et les travaux devraient débuter au cours du 1er semestre 2013.



## Annot : Le projet de signalétique



## Mise en vente de lots au lotissement communal «la Ribière»

Comme nous nous en sommes plusieurs fois fait l'écho, et après avoir acquis le terrain dit «Jambon» au quartier «la Ribière», la municipalité a décidé de créer un lotissement communal.

Le 18 septembre dernier, un permis d'aménager a été obtenu, et il conviendra prochainement de créer une association syndicale libre afin de gérer ce lotissement.

Le terrain visé par cette opération se situe en bordure sud du terrain occupé par le Camping la Ribière.

Il présente une surface de 6337m<sup>2</sup>, dont 1002m<sup>2</sup> seront affectés à la voirie.



Un découpage a été mis en place par les services municipaux, et il en résulte les lots suivants :

- Lot N° 1 d'une superficie de 676 m<sup>2</sup>
- Lot N° 2 d'une superficie de 521 m<sup>2</sup>
- Lot N° 3 d'une superficie de 652 m<sup>2</sup>
- Lot N° 4 d'une superficie de 659 m<sup>2</sup>
- Lot N° 5 d'une superficie de 736 m<sup>2</sup>
- Lot N° 6 d'une superficie de 638 m<sup>2</sup>
- Lot N° 7 d'une superficie de 862 m<sup>2</sup>
- Lot N° 8 d'une superficie de 591 m<sup>2</sup>

Ainsi, par une délibération du 15/10/2012, le Conseil Municipal a validé le principe de vente de ces lots au fur et à mesure de l'arrivée des demandes, qui devront être justifiées et motivées, sous réserve de recevabilité et jusqu'à épuisement des lots ; le prix du m<sup>2</sup> ayant été fixé à 80 euros.

Prochainement, les travaux de voirie et de viabilisation seront entrepris. Pour tout renseignement concernant la vente de ces lots, contactez la Mairie d'Annot au 04 92 83 22 09.

## Mise en vente d'un bien sans maître

La commune a récupéré dans son domaine privé, suite à une procédure d'intégration de bien sans maître, un immeuble cadastré F 391. Cet immeuble d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> au sol mais sur trois niveaux est situé Place des Quatre Cannes, au niveau de la Rue des Vallasses. Ce bien est dans un état de ruine, et ne présente pas d'utilité pour la commune et le service public ; seule la toiture est en bon état.

Lors d'une délibération du 15/10/2012, le Maire a proposé au Conseil Municipal d'aliéner cet immeuble et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble, de gré à gré et au prix minimum de 35 000 € évalué par le Service des Domaines.

Les personnes intéressées par l'acquisition de ce bien doivent faire parvenir leur proposition, 35 000 € minimum, à la mairie d'Annot à l'attention de M. le Maire, pour le 28 février 2013 dernier délai. Ce bien sera vendu au plus offrant.



## «Villes et Villages fleuris» : n'est pas classé qui veut !

Le 13 septembre dernier, la commune d'Annot s'est vue décerner, par le Président du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence, le Prix d'Excellence au Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris 2011.

Quelques jours auparavant, nous avons accueilli une délégation de cinq jurés du Jury Régional des Villes et Villages Fleuris, dans le cadre de notre candidature au concours Régional des Villes et Villages Fleuris 2012 à la catégorie 1 fleur. Résultat dans le courant du 1er trimestre 2013...

### POURQUOI CE LABEL ET A QUOI SERT-IL ?

Ce label est aujourd'hui une distinction qui intéresse autant les élus des communes que le grand public. Après les 600 communes inscrites au concours en 1959, ce sont aujourd'hui 12 000 villes et villages qui souhaitent présenter leur réalisation aux jurys des "Villes et Villages Fleuris".

Au niveau Régional c'est aujourd'hui seulement 200 communes sur 963 qui sont labellisées.

Un jury qui vient apprécier et évaluer le travail des communes à partir de trois ensembles de critères. Car attention aux idées reçues, le label "Villes et Villages Fleuris" n'a pas pour seul critère le fleurissement des espaces publics. Il prend en compte :

- le patrimoine paysager et végétal de la commune (arbres, arbustes, fleurs, couvres sols...),
- les efforts faits par la commune pour améliorer le cadre de vie et l'engagement dans les actions de développement durable (respect de l'environnement, propreté, valorisation du bâti...),
- l'animation et la valorisation touristique (actions pédagogiques, sensibilisation et participation des habitants, promotion...).

Au final, le label "Villes et Villages Fleuris" assure de trouver une commune propre et ancrée dans une dynamique autour du développement durable, mais aussi de flâner dans des villes ou villages à l'ambiance verte et fleurie, au charme entretenu. Cela permet aux touristes d'être garantis d'entrer dans une commune dans laquelle on souhaite qu'ils soient marqués et émerveillés.

N'en déplaise à certains, ce label, qui ne s'achète pas mais se mérite, vient concrétiser les efforts de la municipalité.



## Camping la Ribière

Après 7 années passées à la direction du Camping la Ribière, Lydia et Cyril KAGENAAR ont choisi de se lancer un nouveau défi professionnel, et laissent ainsi la place à Anouk MARCHIORETTI et Jean-Pierre PESCE, nouveaux gestionnaires.

Nous leur souhaitons une bonne installation à Annot, et sommes convaincus qu'ils sauront continuer le travail de développement de cette structure, et ainsi contribuer à proposer une offre d'hébergement de qualité.

Cette passation est l'occasion pour nous de remercier vivement Lydia KAGENAAR pour son engagement municipal et tout le travail qu'elle a accompli à nos côtés, comme Conseiller Municipal ou comme vice-Présidente de l'Office de Tourisme.

N'en déplaise aux détracteurs, Lydia est l'exemple même qu'il n'est nul besoin d'être ou de se dire «annotain» pour s'engager et travailler intelligemment au développement de la cité.

### DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le début d'année est traditionnellement la période pour effectuer les demandes de subventions à la Mairie, en provenance des différentes associations du village.

Toutes vos demandes devront être transmises à la Mairie d'Annot pour le 11 mars 2013.

Elles seront examinées par la Commission «sports, loisirs, associations».

Vous devrez à cet effet fournir :

- le PV de la dernière Assemblée Générale
- le bilan de l'année écoulée
- le budget prévisionnel de l'année à venir.



## Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

- Samson, fils de Flore JEROME et Nicolas RONDI
- Assilio, fils d'Emmanuelle et Nicolas HUTIN
- Louca, fils de Estelle FAVE et Thibault PASSERON
- Carla, fille de Sylvia UGO et Jean-François CREMIEUX
- Duncan, fils de Charly ANCEAU et Angus REDEN O'NEIL
- Kim, fille de Jessica LEBAN-MARCEL et Steve DRUGEON
- Paul, fils de Martha et Raphaël GAVAZZI
- Elisa, fille de Magali BONNET et Franck PIERRUGUES
- Maël, fils de Amandine BERARD et Laurent HANNESSE

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

## Mariages

Tous nos voeux de bonheur à :

- Daniel SCHECK et Fatiha BENDJILALI
- Mathias DURAND et Isabelle PEREIRA GONCALVES

## Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Yves VIARENGO
- Gaby BAGGIARINI née HENRY
- Jacqueline CALVI née QUARANTA
- Juliette COTTON née ROBERT
- Bernadette EXIBARD née COLEY
- Virginie AUDUREAU née MAZZUCOTELLI
- Julienne PESCE née RANCUREL
- Yves BONIFAY

## Nouveaux arrivants

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- M. et Mme Pascal GALLOT et leurs enfants
- M. et Mme RAMBERT Gilbert
- Mme Virginie VIRLY
- Madame Marielle MESSINA et M. François RUIZ de CONEJO
- M. et Mme Pascal MARCAUREL et leurs enfants

### L'offre en services de santé s'étoffe

Récemment, nous avons eu le plaisir d'accueillir Isabelle CASEDEVANT, qui vient d'installer son cabinet de chiropracteur, situé Boucle des Etables.

Diplômée du Sherman College of Chiropractic (USA) depuis 22 ans, Isabelle CASEDEVANT, domiciliée à Braux, va partager son temps entre son cabinet dans les Alpes Maritimes et celui d'Annot.

Consultations sur rendez-vous au 06 12 23 68 92.



A noter : Jean-Pierre BUDON a cédé son activité d'ambulances aux Ambulances du Colombier, et conserve son activité de taxi et pompes funèbres.

## mémento contacts

POMPIERS ..... 18

SAMU ..... 15

GENDARMERIE .....  
17 ou 04 92 83 20 05

MÉDECINS .....  
Dr Bono : 04 92 83 23 02  
Dr Roux : 04 93 83 26 67

AMBULANCES .....  
Amb. du Colombier : 04 92 83 20 96

INFIRMIERS .....  
Ceppodomo : 04 92 83 33 38  
Urani : 04 92 83 30 64

KINÉSITHÉRAPEUTE .....  
Penna : 04 92 83 21 62  
Guelpa : 04 92 83 76 48

CHIROPRACTEUR .....  
Casedevant : 06 12 23 68 92

DENTISTE .....  
Passeron : 04 92 83 24 68

PHARMACIE .....  
Berlandi : 04 92 83 20 01

TAXIS .....  
Antony : 04 92 38 32 68  
Budon : 06 60 35 22 95

POMPES FUNÈBRES .....  
Budon : 06 60 35 22 95  
Murair : 04 92 83 22 80

MAIRIE .....  
04 92 83 22 09

OFFICE DE TOURISME .....  
04 92 83 23 03

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES .....  
04 92 83 42 81

RELAIS DE SERVICES PUBLICS .....  
04 92 83 25 80

### «à l'ombre du baou»

Bulletin d'information municipal  
Directeur de la publication :  
Jean Ballester, Maire d'Annot  
Ont participé à la rédaction de ce numéro  
l'équipe municipale, celle de l'office de  
tourisme et plusieurs associations que vous  
reconnaissez .

Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000  
Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999

retrouvez annot sur internet :

<http://www.annot.com>